

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	20.01.2015	07:54	15.302	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Jean-Frédéric de Montmollin

Titre: Veut-on vraiment tuer toute vie sociale locale ou les excès du SCAV?

Contenu:

Dans nos villages, nous avons encore la chance de bénéficier durant la saison d'hiver de soirées de la fanfare, de la chorale, de la gymnastique ou d'autre société locale qui investit pour un soir la salle de spectacle et ouvre une cantine temporaire. Ces manifestations bon enfant sont généralement organisées par des bénévoles plein d'enthousiasme mais qui restent des bénévoles avec leur bonne volonté.

A la suite de la modification de la loi sur les établissements publics, depuis le 1^{er} janvier, l'organisateur d'une telle manifestation doit remplir le formulaire suivant:

(<http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAV/commerces/Pages/manifestations.aspx>) rubrique "demande d'autorisation", et fournir un "concept de protection de la jeunesse". On peut se demander ce qu'aurait dit la commission préalable et le plenum du Grand Conseil s'ils avaient su où nous conduirait la révision de la loi.

Le Conseil d'Etat considère-t-il que ce formulaire est adéquat, peu intrusif quant aux renseignements demandés sur les responsables, adéquat et que n'importe quel bénévole d'une société locale peut créer un concept de protection de la jeunesse pertinent?

Ou au contraire, pense-t-il qu'un pareil formulaire et son annexe sont destinés à des manifestations plus importantes que les soirées des sociétés locales?

Le Conseil d'Etat pense-t-il, comme moi, que ces chicaneries administratives vont à terme empêcher la vie sociale locale et confiner les villageois devant leur TV ou leur tablette informatique?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Jean-Frédéric de Montmollin	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER